

PERONNAS



MERCREDI 24 JUN 2026



Accueil des chiens de 14h à 17h NON STOP

Participation aux frais d'organisation : **40 €** par chien (cette somme restera acquise même si l'exposant ne peut se présenter - aucun remboursement ne sera effectué).

⇒ **Confirmations avec horaires:** la carte d'exposant avec l'horaire de passage vous sera envoyée par mail dans la semaine de la manifestation. Vous pouvez arriver ¼ d'heure avant l'horaire de passage de votre chien.

⇒ Clôture des inscriptions par **courrier** le **13 Juin 2026** (date de réception)

Clôture des inscriptions sur **internet** le **18 Juin 2026**

Attention les engagements peuvent être arrêtés avant cette date en fonction du nombre de chiens inscrits

⇒ **Engagements deux possibilités:**

✓ **Par internet :** la méthode la plus simple pour engager votre chien en ligne :

<https://www.cedia.fr> - paiement sécurisé (Le montant est majoré de 1€ par engagement pour frais bancaires)

✓ **Par courrier :** remplissez le formulaire d'inscription ci-dessous accompagné de votre règlement par chèque bancaire à l'ordre de l'ACTRA à expédier à

CÉDIA - Confirmation Péronnas Juin

8 rue de Wolfisheim - 67201 ECKBOLSHEIM

Les inscriptions non réglées ne seront pas prises en compte

VOUS DEVEZ PRESENTER A JUGE LES DOCUMENTS SUIVANTS :

- ✓ Votre carte d'exposant,
- ✓ Le carnet de santé de votre chien,
- ✓ La carte d'identification du chien (tatouage ou puce),
- ✓ Certificat de naissance ou Pedigree pour les chiens nés à l'étranger (LES ORIGINAUX)

RENSEIGNEMENTS :

Jean Louis ESCOFFIER
331 rue Chopin
01000 ST DENIS LES BOURG
06 99 15 02 66
jeanlouis.escoffier01@gmail.com

**FORMULAIRE D'INSCRIPTION A REMPLIR UNIQUEMENT POUR
LES ENGAGEMENTS PAR COURRIER**

✂ Découper suivant le pointillé: -----

Race _____ Mâle Femelle

Nom du chien: _____

Date de naissance: _____

Numéro Livre d'Origine: (LOF numéro qui se trouve au-dessus du nom du chien sur le certificat de naissance) _____

Nom Propriétaire: M. Mme Mlle: _____

Adresse: _____

Code Postal: _____ Ville: _____

Téléphone: _____ Mail: _____

ATTENTION: Votre convocation vous sera adressée par mail à l'adresse que vous aurez renseignée. Par conséquent, nous vous demandons de l'écrire très lisiblement.

AGE MINIMUM EXIGÉ POUR LA CONFIRMATION

IL N'Y A PAS D'ÂGE MAXIMUM POUR FAIRE CONFIRMER VOTRE CHIEN.

• **1^{er}Groupe : 12mois sauf:**

Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres _____ 15mois

• **2^eGroupe : 12mois sauf:**

Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet ,Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, FilaBrasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois _____ 15mois

• **3^eGroupe _____ 12mois**

• **4^eGroupe _____ 15mois**

• **5^eGroupe: 12mois sauf:**

Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Samoyède, Akita Inu, Akita Americain, Esquimau du Groenland _____ 15mois

• **6^eGroupe: 12mois sauf:**

Rhodesian Ridgeback, Dalmatien _____ 15mois

• **7^eGroupe: _____ 12mois**

• **8^eGroupe: 12mois sauf:**

Retrievers _____ 15mois

• **9^eGroupe: 12mois sauf:**

Épagneuls Pékinois et Japonais _____ 10mois

• **10^eGroupe: 15mois sauf:**

Whippet, Petit Lévrier Italien _____ 12mois

CLUB AGILITY SPORT LOISIR CAN'AIN CHEMIN DES MURIERS 01960 PERONNAS

GPS 46.18806.5.21783

- **EN VENANT DE BOURG EN BRESSE:
DIRECTION VILLARS LES DOMBES-LYON.**

- **EN VENANT DE VILLARS LES DOMBES-LYON:
DIRECTION DE BOURG EN BRESSE.**



CHIENS DE 2e CATÉGORIE

Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger.

Pour les chiens de la 2e catégorie, les règlements sanitaires imposent aux organisateurs de remettre aux Services Vétérinaires départementaux la photocopie du certificat de vaccination antirabique de chaque chien engagé.

En conséquence, nous vous demandons de joindre cette photocopie à votre feuille d'engagement.

Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de la confirmation.

L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).



CLUB AGILITY SPORT LOISIR CAN'AIN

Je déclare sincères et véritables tous les renseignements figurant au recto. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsure, vol, maladie et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je présente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture par la SCC d'une procédure disciplinaire à mon encontre. Enfin, en cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au Règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C

Fait à

Signature obligatoire